

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 11 JANVIER 2022</u>	PAGE 1/5

L'an deux mil vingt-deux, le onze janvier à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GIROLLES, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale sous la présidence de Monsieur Pascal DROUIN, Maire.

Etaients présents : Mr Romain COMBE, Mr Henri CORJON, Mme Christine CREUZET, Mr Frédéric DECULTOT, Mr Pascal DROUIN, Mme Béatrice DUFAUT, Mr Florian FARNAULT, Mme Marie-Christine GILLET, Mme Céline GRISARD, Mme Patricia HOUY, Mr Pascal JACQUIN, Mme Christine NICOLAS et Mr Dominique SAUVAGEON.
Absents excusés : Mr Francis TIGNÈRES et Mme Rosenda TUYSUZIAN.

Mr Romain COMBE a été désigné Secrétaire de séance.

Convocation : 4 janvier 2022 Affichage : 25 janvier 2022

Pour des raisons de sécurité sanitaire liées à l'épidémie de coronavirus et afin de pouvoir respecter la distanciation sociale, la réunion du conseil municipal est délocalisée à la salle communale.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 30 novembre 2021. Une remarque est formulée sur le décalage dans la pagination des vues aériennes concernant l'annexe nouvelle dénomination et numérotation des voies de la commune des changement de dénomination de rues. La modification sera effectuée. Le procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

SOMMAIRE

1. Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de construction d'une station d'épuration : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
2. Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de construction d'une station d'épuration : Demande de subvention auprès du Département du Loiret ;
3. Ressources humaines : Convention d'adhésion à la prestation paie du Centre de Gestion du Loiret ;
4. Ressources humaines : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret ;
5. PanneauPocket - Renouvellement de l'adhésion ;
6. Divers.

La demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de construction d'une station d'épuration sera faite après l'analyse des résultats de l'appel d'offre. La délibération est donc ajournée.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 11 JANVIER 2022</u>	PAGE 2/5

**Décision n°2022-01-01 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de construction d'une station d'épuration est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le coût global prévisionnel des travaux s'élève à 925 610,60 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR programmation 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'adopter le projet « Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de construction d'une station d'épuration » pour un montant de 925 610,60 € HT, soit 1 110 732,72 € TTC.
- ✓ **DÉCIDE** d'adopter le plan de financement présenté ci-dessous ;

Sources	Libellé	Montant €	Taux ≈
Etat	DETR	282 743,94	30,55%
Conseil Départemental du Loiret	Volet 3	100 000,00	10,80%
Agence de l'Eau Seine-Normandie		357 744,54	38,65%
Sous-total subventions publiques		740 488,48	80%
Fonds propres		185 122,12	20%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		185 122,12	20%
TOTAL H.T.		925 610,60	100%

- ✓ **SOLLICITE** de la part de l'Etat une subvention de 282 743,94 € au titre de la DETR, soit environ 30,55 % du montant du projet ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision n°2022-01-02 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT COMMUNAL – VOLET 3
(PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAL)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un appel à projets est lancé par le Département du Loiret pour soutenir des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et d'intérêt uniquement communal et que le projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de construction d'une station d'épuration répond à ses critères de sélection dans le domaine de l'aménagement durable. Le coût global prévisionnel des travaux s'élève à 925 610,60 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal – volet 3 (projets d'intérêt communal) programmation 2022.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	SÉANCE DU 11 JANVIER 2022	PAGE 3/5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'adopter le projet « Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de construction d'une station d'épuration » pour un montant de 925 610,60 € HT, soit 1 110 732,72 € TTC.
- ✓ **DÉCIDE** d'adopter le plan de financement présenté ci-dessous ;

Sources	Libellé	Montant €	Taux ≈
Etat	DETR	282 743,94	30,55%
Conseil Départemental du Loiret	Volet 3	100 000,00	10,80%
Agence de l'Eau Seine-Normandie		357 744,54	38,65%
Sous-total subventions publiques		740 488,48	80%
Fonds propres		185 122,12	20%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		185 122,12	20%
TOTAL H.T.		925 610,60	100%

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal auprès du Département du Loiret au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal – Année 2022 ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision n°2022-01-03 : NOUVELLE CONVENTION D'ADHÉSION À LA PRESTATION PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 13 à 27-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111, L.1111-1 et L.2121-29,

Vu la délibération n°2015-15 du 7 avril 2015 du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret relative à la création d'un service paye pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics qui le demandent,

Considérant l'importance et la complexité des questions touchant à la rémunération et la nécessité de confier cette mission à un personnel dédié et spécifiquement formé,

Considérant qu'en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le CDG 45 propose cette mission facultative à l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret qui le demandent,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Commune de GIROLLES et le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le projet de nouvelle convention d'adhésion à la prestation paie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 11 JANVIER 2022</u>	PAGE 4/5

DÉCIDE

Article 1

De confier l'élaboration de la paie des agents et des élus au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ces prestations, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 3

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 4

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision n°2022-01-04 : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la convention d'adhésion au service de médecine préventive est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration en date du 25 novembre 2021 a renouvelé les conditions d'intervention dudit service et maintenu le taux de cotisation de 0,33 % appliqué à l'ensemble des rémunérations.

Ce service exerçant une mission d'intérêt général et assurant un suivi médical de qualité de tous les agents territoriaux,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision n°2022-01-05 : **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2021-01-05 en date du 18 février 2021 il a été décidé la mise en place du dispositif *PanneauPocket* dont l'application mobile permet à la mairie de diffuser en temps réel des messages de prévention et d'alerte mais aussi d'information à toute sa population.

L'abonnement arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion pour une durée de 3 ans pour un montant de 390 € TTC (325 € HT) et un semestre supplémentaire offert, la commune bénéficiant d'un tarif préférentiel car elle est déjà adhérente de l'Association des Maires Ruraux (AMRF).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion de la commune au dispositif *PanneauPocket* pour 3 ans pour un coût de 390 € TTC (+ un semestre supplémentaire offert)

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 11 JANVIER 2022</u>	PAGE 5/5

- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Fibre

La commune est à ce jour toujours sans nouvelles du chiffrage lié à la construction de nouvelles infrastructures (poteaux ou fourreaux) pour la desserte du hameau du Grand Villon.

Finances

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une augmentation de la taxe d'assainissement (fixée à 2,30 € / m³ d'eau consommé et rejeté) et de l'abonnement (30 € en 2021) devra peut-être envisagée au vu des investissements prévus pour la rénovation des réseaux d'assainissement et de la construction de la nouvelle station d'épuration. Il invite l'ensemble des membres à y réfléchir avant l'élaboration des budgets.

Travaux - Bibliothèque – Centre de Documentation (BCD)

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux de rénovation énergétique de la Bibliothèque – Centre de Documentation (BCD). Le ponçage est terminé. La peinture va être réalisée prochainement. L'isolation et le changement de menuiseries extérieures sont prévus à partir du 7 février 2022 sous réserve que les matériaux soient livrés. Le mobilier intérieur, notamment les étagères pour les livres, va être changé.

Logements communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un devis pour un audit énergétique Bibliothèque – Centre de Documentation (BCD) a été demandé.

Divers

Monsieur le Maire signale l'état des routes et la nécessité de leur entretien. Il propose au conseil municipal de demander un devis à des entreprises spécialisées pour des réparations ponctuelles.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir au prochain dossier de demande de subvention au titre des communes à faible population qui pourrait être déposé auprès du Département avec une prise en charge pouvant atteindre 80% pour un projet d'investissement de 20 000 euros maximum. Les membres du conseil municipal sont informés des remerciements de plusieurs personnes suite à la distribution des colis des aînés.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la dépose des guirlandes aura lieu le 22 janvier 2022 et que le repas des aînés a été fixé le 20 mars 2022 (sous réserve de la situation sanitaire).

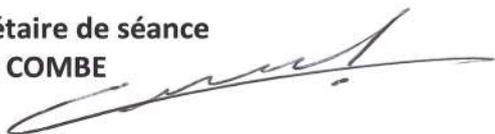
Il annonce qu'une opération de nettoyage des bas-côtés sera certainement organisée le 26 mars 2022.

Monsieur le Maire évoque le bulletin municipal qui est en cours de finalisation.

Le conseil municipal prend note que les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022 et les législatives les 12 et 19 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance
Romain COMBE



Le Maire
Pascal DROUIN

